

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Cuprex Garden  
Product Code Pelsis : CUPE02, CUPE04, CUPE2A, CUPE04A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Utilisation de la substance/mélange : Fongicide.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pelsis Belgium  
Industrieweg 15  
2880 Bornem - Belgium  
T 0032(0)3 886 22 11 - F 0032(0)3 886 24 60  
[info@pelsis.be](mailto:info@pelsis.be) - [www.pelsis.com](http://www.pelsis.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 H302  
Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4 H332  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1 H400  
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1 H410  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Cuprex Garden

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P261 - Éviter de respirer les aérosols. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection. P301 - EN CAS D'INGESTION: P330 - Rincer la bouche. P391 - Recueillir le produit répandu. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P308 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie conformément à la réglementation locale.
Phrases EUH	: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Fermeture de sécurité pour enfants avertissement tactile	: Non applicable : Applicable

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 10 m par rapport aux points d'eau. Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oxychlorure de cuivre	(N° CAS) 1332-40-7	50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Bien que ce produit ne soit pas classé comme dangereux pour la santé, des symptômes d'intoxication peuvent survenir en cas d'utilisation anormale ou d'ingestion accidentelle.
Premiers soins après inhalation	: Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche et faire boire un peu d'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, la notice ou l'étiquette.

# Cuprex Garden

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peu d'information disponible sur la toxicité de la matière active chez l'homme. Les symptômes mentionnés sont basés sur la toxicité générale des dérivés de cuivre pour l'homme.
Symptômes/effets après inhalation	: irritation des muqueuses et la gorge, la toux.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: irritation locale, rougeur, oedème, démangeaison.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation locale, conjonctivite, atteinte de la cornée.
Symptômes/effets après ingestion	: Irritation gastro-intestinale, nausée, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée. En cas d'ingestion massive, des saignements digestifs, une hémolyse, un état de choc, une atteinte du foie et des reins peuvent survenir.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin: prise en charge: traitement symptomatique. Consulter le Centre Antipoisons pour (Tel.: 070 245 245) le traitement en milieu hospitalier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse polyvalente.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
-------------------	--

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eloigner le personnel superflu.
-------------------	--

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
Mesures antipoussières	: Ne pas respirer les poussières.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.
Procédés de nettoyage	: Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Eviter la dispersion de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

# Cuprex Garden

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié. Éviter toute formation de poussière. Eviter toute source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

Porter des gants appropriés

#### Protection oculaire:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

#### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. Ne pas respirer les poussières

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre.

Couleur : Bleu clair.

Odeur : Douceâtre.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 7,71

pH solution : 1 %

# Cuprex Garden

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 61 °C
Température d'auto-inflammation	: > 600 °C
Température de décomposition	: 240 °C (Données de l'oxychlorure de cuivre 57.39%)
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,9 – 1,1 g/cm <sup>3</sup> (20°)
Masse volumique	: 0,91 g/ml
Solubilité	: Eau: 0,00119 g/l (Données de l'oxychlorure de cuivre 57.39%, 20°C, pH 6.6)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: 0,44 (données de l'hydroxide de cuivre 60,1%)
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: pas de propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Ammoniaque. Acides forts. aluminium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Combustion ou décomposition va produire des fumées toxique et irritant. Décompose à haute température dans HCl et oxydes d'hydrogène et cuivre.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Nocif par inhalation.

### Cuprex Garden

DL50 orale rat	> 501 – 1999 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

# Cuprex Garden

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CL50 inhalation rat (mg/l)	2,32 mg/l/4h
----------------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7,71
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7,71
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cuprex Garden	
CL50 poisson 1	96h: 0,784 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	48h: < 250 µg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	72h: 0,248 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique algues	0,046 21 d NOEC (D.magna) mg Cu/L (total)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Cuprex Garden	
Persistance et dégradabilité	le produit est fortement absorbé par le sol. (Des ions de) cuivre ne sont pas biodégradables.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Cuprex Garden	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,44 (données de l'hydroxide de cuivre 60,1%)
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Cuprex Garden	
Ecologie - sol	Une faible mobilité dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cuprex Garden	
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis	

# Cuprex Garden

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
UN 3077	UN 3077	UN 3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxychlorure de cuivre(1332-40-7))	(Oxychlorure de cuivre(1332-40-7))	(Oxychlorure de cuivre(1332-40-7))
<b>Description document de transport</b>		
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Oxychlorure de cuivre(1332-40-7)), 9, III, (E)	UN 3077 (Oxychlorure de cuivre(1332-40-7)), 9	UN 3077 (Oxychlorure de cuivre(1332-40-7)), 9
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
9	9	9
		Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
III	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

# Cuprex Garden

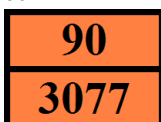
## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : M7  
Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 601  
Quantités limitées (ADR) : 5kg  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 3  
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 90  
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

Référence legal 10130G/B

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



# Cuprex Garden

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables